

## Communiqué de presse

### L'Alsace inaugure le Dossier Médical Personnel

**Strasbourg, le 24 mars 2011** – Le Dossier Médical Personnel (DMP), dossier médical informatisé et sécurisé, est désormais une réalité pour de nombreux patients et professionnels de santé alsaciens. Notre région, précurseur depuis les origines du projet, inaugure aujourd'hui ce service national, favorisant la coordination, la qualité et la continuité des soins, gages d'un meilleur suivi médical.

Depuis le début 2011, les professionnels de santé peuvent créer, consulter et alimenter des DMP pour leurs patients qui le souhaitent, via l'outil en ligne : le web DMP, ou via leur logiciel de gestion de cabinet. Certains logiciels sont en effet déjà « interopérables » : ils permettent l'accès direct au DMP, d'un simple clic pour le professionnel de santé libéral.

Du côté des hôpitaux, après avoir recueilli le consentement du patient, il est possible, en mode « interopérable », de créer des DMP aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, de les alimenter au Centre Hospitalier de Sélestat, d'Obernai et de Saverne, par l'ajout de documents décrivant le parcours de soins. Les modalités d'alimentation du DMP sont validées par la communauté médicale des établissements. Petit à petit, les usages du DMP seront généralisés dans ces premiers établissements de santé, puis déployés au sein des autres structures alsaciennes.

#### Un projet unique

Ce projet a été rendu possible grâce notamment à l'implication de ses nombreux partenaires, réunis autour du GCS e-santé Alsace, depuis la phase d'expérimentation du Dossier Médical Régional Alsacien, de 2008 à 2010.

Résultat d'une réelle collaboration entre libéraux et hospitaliers, le projet alsacien associe, dès son origine, médecine de ville et médecine hospitalière dans une volonté commune de renforcer une coordination entre tous les professionnels de santé. Fortement mobilisés dans le projet, les médecins libéraux ont pu bénéficier d'un accompagnement personnalisé très apprécié (98% d'opinions positives) : en 2 ans, des conseillers DMP ont déjà visité 30% de la population médicale libérale alsacienne afin de leur présenter le DMP Alsace.

#### Et demain ?

Cette expérimentation réussie permet à l'Alsace de figurer parmi les 4 régions pilotes de la phase d'amorçage, au cours de laquelle le DMP sera mis en place progressivement. Dans les autres régions françaises, le DMP sera déployé progressivement en parallèle ou à la suite des régions pilotes.

Prochaine étape : l'accès des patients alsaciens à leur DMP, via internet. Ce sera possible dès le mois d'avril.

#### Contact presse :

Mathilde TURLIN

GCS e-santé Alsace

03.88.11.65.71

[mathilde.turlin@sante-alsace.fr](mailto:mathilde.turlin@sante-alsace.fr)

Le DMP est l'un des services de l'Espace Numérique Régional de Santé (ENRS), au sein duquel se déploie l'ensemble des services dématérialisés de la e-santé. Le GCS e-santé Alsace en assure la maîtrise d'ouvrage. Il bénéficie de financements dédiés de l'Agence des Systèmes d'Information de Santé (ASIP Santé) et de l'Agence Régionale de Santé d'Alsace.  
[www.sante-alsace.fr](http://www.sante-alsace.fr)